

**Commission Diocésaine de l'Emploi des Maîtres de Gironde - Premier Degré –  
Candidats - Calendrier du Mouvement de l'Emploi 2018**

<b>Du 08 janvier 2018 Au 25 Janvier 2018</b>	Date limite de réception de la fiche de demande de participation au mouvement de Gironde des <u>candidats des autres départements</u> : <b>fiche de mutation inter diocèse.</b>
<b>Du lundi 29 janvier Au lundi 5 mars 2018</b>  <b>DSDEN :</b> <b>Du lundi 5 février Au lundi 5 mars</b>	<b>Les Enseignants qui souhaitent participer au mouvement de l'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour obtenir une mutation dans le département : remplir la <b>fiche de mutation intra diocésaine.</b></li> <li>- Pour demander ou renouveler une mise en disponibilité : remplir l'imprimé de la DSDEN 24 et copie DDEC</li> <li>- Pour faire valoir ses droits à la retraite : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC</li> <li>- Pour une demande de réintégration : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC</li> <li>- Pour une demande de Temps Partiel Autorisé ou de Temps Partiel de Droit : remplir l'imprimé de la DSDEN et copie à la CDE/DDEC</li> </ul>
<b>CDE ET DSDEN Jeudi 15 mars 2018 A 17h00</b>	<b>PUBLICATION des listes de postes vacants et susceptibles d'être vacants</b> Sur le site de l'Enseignement Catholique de Gironde et par affichage dans tous les établissements et sur le site de la DSDEN de la Dordogne
<b>CDE ET DSDEN :</b>  <b>Du jeudi 15 mars Au lundi 26 mars 17h00</b>	<b>Après examen des emplois publiés, <u>chaque candidat effectue les démarches suivantes</u> :</b> <b>Pour la CDE :</b> Retrait de la fiche de vœux de la CDE 33 sur le site : <a href="http://www.ddec33.org">www.ddec33.org</a> Cette fiche est à imprimer, à renseigner et à envoyer à la CDE 33 s/c DDEC ( <a href="mailto:elaroze@ddec33.fr">elaroze@ddec33.fr</a> ) <b>Pour l'Académie</b> Inscription au mouvement avec son identifiant NUMEN attribué par l'Education Nationale et saisie des vœux directement sur le site DSDEN 24 : <a href="http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24">http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24</a> <b>Pour le ou les Etablissements souhaités :</b> <b>Courrier, CV, imprimé de candidature</b> à adresser à chaque chef d'établissement. Le Chef d'établissement envoie un accusé de réception à chaque candidat (Document CNE).  <b>Ou le candidat</b> informe par écrit son Chef d'établissement <b>et en copie</b> le Président de la CDE et le pôle de gestion de la DSDEN 24, <u>qu'il ne donne plus suite à la demande de mutation.</u>  <b>Le Chef d'établissement peut recevoir les candidats dès le début du mouvement ou après chaque réunion de la Commission de l'Emploi.</b>
<b>Mercredi 25 avril 2018</b>	<b>CDE 1 : Première réunion de la Commission Diocésaine de l'Emploi (A2 à B1)</b>
<b>Mercredi 02 mai 2018</b>	<b>CDE 2 : Deuxième réunion de la Commission Diocésaine de l'Emploi (B3 et réservation de supports pour les C1, C2, C3)</b>
<b>Mercredi 16 mai 2018</b>	<b>CDE 3 : Troisième réunion de la Commission Diocésaine de l'Emploi (B4 à C1, C2, C3 si possible)</b>
<b>Mercredi 30 mai 2018</b>	<b>CDE 4 : Réunion d'ajustement : positionnement des C1, C2, C3 (si nécessaire) - Préparation de la CCMD</b>
<b>DSDEN Lundi 18 juin Ou mardi 19 juin</b>	<b>CCMD : Commission Consultative Mixte départementale</b>
<b>CDE Lundi 9 juillet</b>	<b>CDE : Affectations lauréats concours (D1, D2, D3) en établissement</b>
<b>DSDEN – CCMA Mercredi 11 juillet 2018</b>	<b>Notifications des nominations des PE Stagiaires (lauréats concours)</b>